



Déclaration liminaire de la FSU 62 pour la réunion plénière de février 2024

Mesdames et Messieurs, membres de la CDAS,

Cette CDAS se déroule à nouveau dans un contexte très particulier. Nous en sommes à notre 3ème ministre depuis la rentrée de septembre. Nous pouvons nous interroger sur la continuité et cette valse des ministres dont l'intérêt est davantage politique qu'éducatif. Le souhait de « desm-cardiser » la France et l'emploi public, va t'il être tenu ...Peut être les agents de l'éducation nationale n'auront-ils plus besoin de l'action sociale...Nous en doutons. Notre ministère entretient la précarisation de certains personnels en maintenant des emplois non statutaires et/ou très peu payés notamment les contractuels et les AESH. La FSU souhaite un statut de fonctionnaire pour tous, seul garant d'un service public pérenne et une augmentation conséquente de la valeur et du nombre de points d'indice pour permettre à chacun de vivre correctement et pour rendre nos métiers attractifs.

Le pouvoir d'achat des agents de l'Etat

L'inflation devrait atteindre 2,5 % à la mi 2024. Les personnels éprouvent de plus en plus de difficultés pour se nourrir, se chauffer et parfois même pouvoir entretenir un véhicule leur permettant de se rendre au travail. Nous constatons une augmentation des demandes de secours avec un nombre conséquent de contractuels. Les CDAS sont de plus en plus chargées en nombre de dossiers. Les revalorisations annoncées et enclenchées ne suffisent pas pour rattraper le pouvoir d'achat perdu et amortir l'inflation. Le pacte ne constitue pas une revalorisation mais une source de division dans les équipes pédagogiques et ne concernent pas tous les personnels de l'éducation nationale(cf : infirmières, assistantes sociales , AED..) . Les personnels précaires comme les AESH et les contractuels sont particulièrement touchés par la situation inflationniste. Les nouvelles règles concernant les remboursements des frais de repas accentuent les-difficultés des collègues, ainsi il n'est plus possible d'être remboursé d'achats faits la veille en prévision du lendemain ni même d'acheter des denrées pour se préparer un repas. Dorénavant seuls les repas préparés et achetés le jour même sont susceptibles d'être remboursés mais dans des délais pouvant atteindre 12 mois.

La FSU réaffirme qu'une augmentation conséquente du point d'indice est la seule réponse à cette inflation galopante.L'augmentation de 5 points d'indice dès janvier 2024 est certes une petite avancée mais qui ne suffit pas à combler les 15 années de gel du point d'indice. Est-ce que tous les personnels ont bénéficié de cette augmentation du nombre de points d'indice ?

Les collègues de la côte, durement touchés par les intempéries ne seront pas épargnés par les mesures de carte scolaire pouvant les mettre encore plus en difficultés financières ? Est-ce que des mesures/aides spécifiques en termes d'action sociale sont prévues pour ces collègues victimes des intempéries ?

L'action sociale dans notre département

Tout d'abord, nous remercions les membres de la CDAS et les services pour la qualité des échanges ainsi que la réactivité des services lors des inondations qui ont frappé de plein fouet nos collègues du littoral.

Comme nous l'avons déjà dit, les dossiers augmentent de manière exponentielle. Nos CDAS sont de plus en plus chargées. Qu'en est-il des dépenses par rapport à l'année dernière à

la même période ? Est-ce qu'une rallonge pour le budget action sociale est envisageable, prévue ou même demandée ?

Nous vous remercions pour votre attention